

Rappel sur les certificats médicaux :

« Pour toute nouvelle demande de licence on doit présenter un certificat médical original au club auquel on adhère, avec le formulaire de demande de licence.

Pour les adhérents du club 2017-2018 le certificat médical est valable 3 années consécutives.

Tout licencié doit être en mesure de le présenter à tout moment, s'il participe à une compétition, ou à notre assureur qui pourrait le réclamer en cas de "problème de santé" survenant lors d'un concours officiel de la FFPJP ».

Pour les adhérents PoMe 2017-2018 le club a une copie numérique, sinon

Pour les autres :

- remettre un certificat médical récent,
- accompagnée de la demande de licence (formulaire disponible au club),

Merci pour votre coopération.

Le Président
La Boule Po Me

M BEVERAGGI Ange